

Le 12/05/2023

Compte rendu de la FS du 11/05/2023

Cette première séance de la Formation Spécialisée (FS, ex-CHSCT), en présentiel et en visioconférence à Lyon, était consacrée à la présentation et la mise en place de cette nouvelle instance, avec un vote du budget et des présentations de rapports ISST.

Les participants à cette réunion étaient la direction, (Directeur, adjoints, assistants de prévention et chefs d'établissements), l'inspectrice santé et sécurité au travail, le médecin de prévention, les représentants des personnels (Solidaires Finances Publiques, CFDT et FO, CGT n'ayant pas siégé), et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP), nouveauté de cette instance.

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de la Formation Spécialisée et de la durée de son mandat (pour vote).
- 2- Présentation de la note d'orientation (pour information).
- 3- Budget 2023 (pour vote).
- 4- Présentation du rapport ISST de l'ESI de Lyon (pour information).
- 5- Présentation du rapport ISST de la CID 42 (pour information).
- 6- Examen des accidents du travail et des maladies professionnelles (pour information).
- 7- Examen du Registre Santé et Sécurité au Travail (pour information).
- 8- Questions diverses.

Solidaires Finances Publiques et FO font lecture d'une liminaire en préambule de cette Formation Spécialisée sur le climat social actuel, les conditions de travail et la politique mise en place à la DGFIP. Le directeur y apporte une réponse globale en accentuant notamment sur la mise en place et l'évolution du télétravail à la DISI RAAB.

Les acteurs de santé et sécurité au travail ne pouvant être présents que le matin, l'ordre du jour n'a pas été suivi selon la numérotation.

1) Désignation du secrétaire de la Formation Spécialisée

Après une concertation préalable entre les différentes organisations syndicales, il a été décidé qu'il y aurait un secrétariat tournant au niveau des OS. Solidaires Finances Publiques, syndicat majoritaire commence la première année puis ce sera au tour de chacune des 3 autres organisations syndicales. Romain Guichardon est donc élu Secrétaire de la FS à l'unanimité.

2) Présentation de la note d'orientation

L'animatrice de la politique ministérielle de prévention nous présente la nouvelle note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2023. Elle rappelle que nous sommes le seul ministère qui alloue un budget spécifiquement à ce domaine. Elle précise que la note est axée sur différents points et notamment l'installation de cette nouvelle instance, la sobriété énergétique, la maîtrise du risque amiante, la prévention des risques et la formation professionnelle. L'inspectrice de santé et sécurité au travail ajoute que l'accent est également mis sur le télétravail.

2 jours de formation des membres de la formation spécialisée seront mis en place sur le 2^e semestre de l'année et dispensés par les ISST, les APMP et les assistants de prévention.

Le médecin de prévention en a profité pour évoquer la pénurie de personnels au niveau de la médecine du travail. La conséquence est un élargissement du périmètre géographique. Lui-même s'occupe du Rhône mais également de la Nièvre, du Cantal et de l'Allier. Les visites périodiques sont ainsi difficiles à mettre en place et les rendez-vous téléphoniques et par vidéo ont été mis en place. Des renforts d'infirmières permettent de soulager également le travail mais pour l'instant il s'occupe surtout de visites à la demande. C'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à le contacter si le besoin s'en fait sentir.

4) Présentation du rapport ISST de l'ESI de Lyon

L'inspectrice de santé et sécurité au travail nous présente son rapport, suite à la visite sur site qu'elle a effectué en mars 2022.

Le sujet de l'escalier métallique de secours de l'ESI de Lyon a été évoqué. Des points de rouille ont été observés et afin de préserver la sécurité des agents, cet escalier ne doit pas être utilisé actuellement, en attendant que des travaux de rénovation aient été effectués.

L'inspectrice de santé et sécurité au travail a rappelé que lors d'un exercice d'évacuation (ou en situation réelle), c'est le chemin le plus court qui doit être emprunté, et non le « chemin classique » d'arrivée. Elle ajoute qu'avec le développement du télétravail il est nécessaire de former un maximum de personnes aux rôles de guide-file et de serre-file. La direction explique qu'elle est en train de rédiger une fiche réflexe et un document pour informer tous les agents sur les procédures à suivre qui seront ajoutés au livret d'accueil et présentés aux nouveaux arrivants.

5) Présentation du rapport ISST de la CID 42

Une remarque est faite par un représentant du personnel sur le fait que le rapport est assez succinct. L'inspectrice de santé et sécurité répond qu'il s'agit en réalité d'un extrait d'un rapport global de la DDFIP 42.

3) Budget 2023

L'animatrice de la politique ministérielle de prévention, Stéphanie Javelle, nous présente les modalités de cette nouvelle instance. La plus grande différence avec le CHSCT est la scission du budget en 2 parties : une partie locale gérée et votée par les membres de la formation spécialisée (52 385 € soit 107 € par agent), et une partie mutualisée (9 792 € soit 20 € par agent) gérée par elle et réservée à certaines formations (habilitations électriques, PSC1, ...). Elle gère un budget global réparti sur 6 directions régionales (Douanes 69, INSEE 69, DIRCOFI Centre Est, DISI RAAB, DRFiP 69 et DDFiP 42). L'objectif de cette mutualisation est de garantir le maintien des formations pour les directions présentant un nombre de candidatures limité.

Le budget est détaillé, dépense après dépense, des formations seront organisées dans chaque établissement (manipulations des extincteurs, guide-file/serre-file, habilitation électrique, SST, PSC1, risques routiers pour vélos ou voiture, ...), et des achats effectués en termes d'hygiène, sécurité et aménagement des postes de travail.

Finalement le budget est voté par la majorité (Solidaires Finances Publiques et FO pour, CFDT abstention, CGT absent).

6) Examen des accidents du travail et des maladies professionnelles

Depuis le début de l'année 2023 il y a eu 5 accidents de travail (4 de service et 1 de trajet). Deux accidents de travail sur un même poste de travail à l'ESI de Meyzieu sont évoqués pour savoir s'il y a lieu de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires. Des procédures ont déjà été mises en place suite à ces accidents.

7) Examen du Registre Santé et Sécurité au Travail

6 fiches sont présentées et la plupart ont été réglées. Il reste une vitre à changer à l'ESI de Clermont-Ferrand (Guichard). Un problème récurrent de dalles de plancher à l'ESI de Clermont-Ferrand (Parlette) doit être étudié par le DiSI qui va rencontrer le DDFiP 63.

8) Questions diverses

Solidaires Finances Publiques interroge la direction sur les travaux qui sont effectués dans le bâtiment A de l'ESI de Lyon et déplore que les services du bâtiment n'en aient pas été informés. Il s'agit de travaux de rénovation de l'ascenseur et du monte-charge, qui devraient se terminer en juin.

Le sujet de l'accueil à Lyon a également été évoqué depuis que la collègue est toute seule et passée en horaires de journée. Nous demandons comment ça se passe quand elle est absente. Dans ces cas-là un téléphone et un report des écrans de surveillance au niveau du BIL prend le relais.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance se clôture.